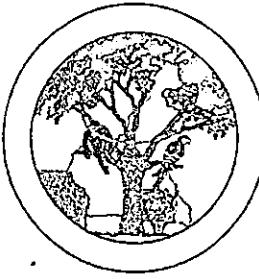


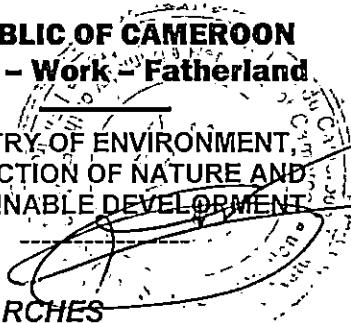
**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

## **APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° 05006 /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU 12/18/2021  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

---

**EXERCICE 2021**

---

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)**

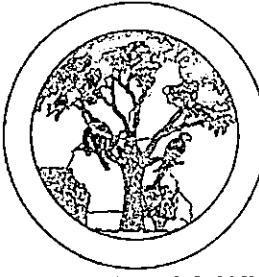
# PREFACE

Le présent dossier d'appel d'offres comprend les pièces suivantes :

- Pièce n°1 : Lettre d'invitation à soumissionner ;*
- Pièce n° 2 : Avis d'appel d'offres(AAO);*
- Pièce n° 3 : Règlement général de l'appel d'offres (RGAO);*
- Pièce n° 4 : Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO);*
- Pièce n° 5 : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP);*
- Pièce n° 6 : Termes de référence des prestations (TdR) ;*
- Pièce n° 7 : Proposition technique-Tableaux types;*
- Pièce n° 8 : Proposition financière-Tableaux types;*
- Pièce n°9 : Modèle de marché ;*
- Pièce n°10 : Modèles de pièces ;*
- Pièce n°11 : Justificatifs des études préalables;*
- Pièce n°12 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier Rang agréés par le Ministre en charge des Finances, autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité contractante.*

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

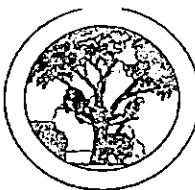
N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

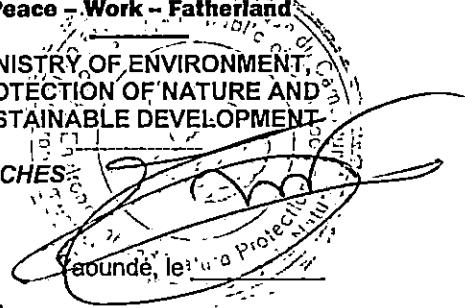
EXERCICE 2021

**Pièce n°1 :**  
**Lettre d'invitation à soumissionner**



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHÉS  
SPECIAL TENDERS' BOARD

N° \_\_\_\_\_ /LMINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM



LE MINISTRE  
A  
Messieurs/Mesdames

Référence : FC-PSFE Sous-Tâche n° 5.5.5

Objet : Recrutement d'un consultant en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité du projet  
REDD+ a MADINGRING et TOUBORO dans la région nord du Cameroun

Messieurs/Mesdames,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité ci-dessus en objet, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner pour le recrutement d'un consultant en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité du projet REDD+ a MADINGRING et TOUBORO dans la région nord du Cameroun.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet susvisé.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA au trésor public.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission de neuf cent soixante mille (960 000) de francs CFA. Les plis seront ouverts par la commission interne de passation des marchés, immédiatement après leur dépôt à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à cette ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	Noms	Adresses
1	Green Orange	TEL. : 677 588 418 BP.5396, Yaoundé
2	FOREST SHADOW INGENIERING	TEL. : 699 732 016 BP.4356, Yaoundé
3	ADVANCE TECHNOLOGIES & INGENIERING	BP : 8911, Yaoundé Tél. : 651369802
4	TERREA	TEL. : 677 446 626 BP.3129 Yaoundé

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse mentionné sur l'avis d'appel d'offres, et dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner, que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettrez ou non votre offre. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

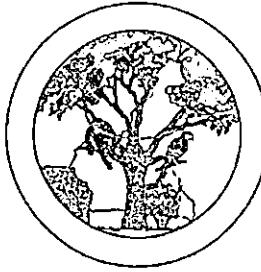
Veuillez agréer, Messieurs/Mesdames, l'expression de ma considération distinguée. /-

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- MINEPDED ;
- Président CSPM/MINEPDED ;
- Affichage.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

**EXERCICE 2021**

**Pièce n°2 :  
Avis d'appel d'offres (AAO)**



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD

00003 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT 12 AOUT 2021  
N° /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING ET TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE  
Sous-Tâche n° 5.5.5

### 1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution du Plan de travail budgétisé annuel du Fonds Commun PSFE, il est prévu l'étude de faisabilité du projet REDD+ à Madingring et Touboro dans la Région Nord du Cameroun. Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable(MINEPDED) lance à cet effet, un appel d'offres national restreint pour la mobilisation d'un cabinet d'étude en vue de la réalisation de cette activité.

### 2. Consistance des prestations

L'objectif global de cette prestation est de développer, sur la base de la Note d'Identification de Projet (NIP), un projet REDD+ à Madingring et Touboro.

De façon spécifique l'étude vise à :

- Réaliser les études de faisabilité préalables à l'élaboration des documents de projet ;
- Élaborer des documents de projets ;
- Proposer une approche d'opérationnalisation du cadre institutionnel de gestion de la mise en œuvre des projets.

### 3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

### 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante-huit millions vingt-cinq mille (48 025 000) de francs CFA hors taxes.

### 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises suivantes ayant été retenues après l'avis d'appel à manifestation d'intérêt N°00011/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM du 8 septembre 2020 :

N°	Noms	Adresses
1	Green Orange	TEL. : 677 588 418 BP.5396, Yaoundé
2	FOREST SHADOW INGENIERING	TEL. : 699 732 016 BP.4356, Yaoundé
3	ADVANCE TECHNOLOGIES & INGENIERING	BP : 8911, Yaoundé Tél. : 651369802
4	TERREA	TEL. : 677 446 626 BP.3129 Yaoundé

#### 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du Fonds Commun PSFE, Sous-Tâche n° 5.5.5.

#### 7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO, d'un montant neuf cent soixante mille (960 000) francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

#### 8. Consultation du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication du présent avis au Journal des marchés ou dans Cameron Tribune et COLEPS.

#### 9. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier peut être obtenu au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable au Trésor public.

#### 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies, marqués comme tels, devra parvenir au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, au plus tard le 29/07/2021 à 13 heures précises et devra porter la-mention :

UUUUUU

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING ET TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

2 AOUT 2021

#### 11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents, conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles doivent dater de moins de trois (3) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres, sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

## 12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera le 29/9/2021 à 14 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun/PSFE siégeant à l'occasion à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre. L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée de leur choix.

## 13. Critères d'évaluation

### 13.1. Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de Passation des Marchés ;
3. Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire ;
4. Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années ;
5. Présence d'une information financière dans la proposition technique ;
6. Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100.
7. Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun - PSFE.

### 13.2. Critères essentiels

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Compréhension de la mission, .....   | 20  |
| a. Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage..... | .05 |
| b. Description de la méthodologie .....   | 10  |
| c. Plan de travail .....  | 2,5 |
| d. Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....   | 2,5 |
| 2. Expérience des consultants (personne morale ).....   | 20  |
| 3. Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....  | 60  |

Le score technique minimum requis est de 70/100 points.

## 14. Méthode de sélection du Consultant

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

## 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements complémentaires

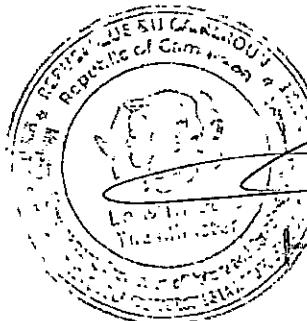
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708.

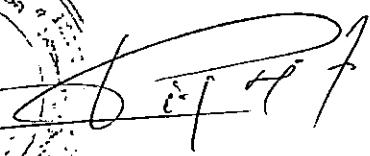
Yaoundé, le 17 Août 2021

Copies :

- MINMAP
- MINEPDED ;
- ARMP
- Président CSPM ;
- Affichage.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE



  
MÉLÉ Pierre

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD**

**RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER**

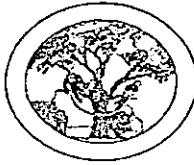
No. \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CIPM/2021

**FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT FOR THE PERFORMANCE OF THE  
FEASIBILITY STUDY OF THE REDD + PROJECT IN MADINGRING AND TOUBORO IN THE  
NORTHERN REGION OF CAMEROON**

**EXERCICE 2021**

P i e c e   N o   2 :

T e n d e r   N o t i c e   ( T N )



00006 RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER 11.2 AOUT 2021  
No. \_\_\_\_\_/AONR/MINEPDED/CSPM/2021 OF \_\_\_\_\_

FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT TO CARRY OUT THE FEASIBILITY STUDY  
OF THE REDD+ PROJECT AT MADINGRING AND TOUBORO IN THE NORTH REGION OF  
CAMEROON

FINANCING: Common Basket Fund/PSFE  
Sub-task No.5.5.5

## 1. Subject of the invitation to tender

Within the framework for the execution of the annual budgeted plan of the Common Basket Fund/PSFE, an activity is foreseen which consists of the feasibility study of the REDD+ project at Madingring and Touboro in the North Region of Cameroon. The Minister of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development (MINEPDED) hereby launches a restricted national invitation to tenders for the mobilisation of a consultancy firm to carry out this activity.

## 2. Nature of services

The main objective of this service is to develop, on the basis of the Project Identification Note (PIN), a REDD+ project in Madingring and Touboro.

Specifically, the study aims to:

- carry out feasibility studies prior to the development of the project documents;
- develop the project documents;
- propose an approach for operationalising the institutional framework for managing the project implementation

## 3. Delivery dateline

The maximum period provided for by the Contracting Authority for the performance of the services covered by this invitation to tender is ninety (90) days, beginning from notification period of the start-up service order.

## 4. Estimated cost

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is forty-eight million twenty-five thousand (48,025,000) CFA francs excluding taxes.

## 5. Participation and origin

Participation in this call for tenders is restricted to the following companies that were selected after the notice for the expression of interest No. 00011/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM of 8 September 2020:

N o.	Names	Addresses
1	Green Orange	TEL.: 677 58 84 18 P.O. Box 5396, Yaoundé
2	FOREST SHADOW INGENIERING	TEL.: 699 732 016 P.O. Box 4356, Yaoundé
3	ADVANCE TECHNOLOGIES & INGENIERING	P.O. Box 8911, Yaoundé Tel.: 651369802
4	TERREA	TEL.: 677 44 66 26 P.O. Box 3129 Yaoundé

## 6. Financing

The services covered by this invitation to tender are financed by the budget of the Common Basket Fund of the FESP, Sub-task No. 5.5.5.

## 7. Bid bond

Each tenderer must attach to his administrative documents a bid bond issued by a first-rate banking establishment approved by the Ministry in charge of Finance and of which the list features in document 12 of the tender file, of an amount of **nine hundred and sixty thousand (960,000) CFA francs**, which is valid for thirty (30) days after the original date of validity of the tenders.

## 8. Consultation of tender file

The tender file shall be consulted during working hours at the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development located at the Ministerial Building No. 2, 7th floor, door number 704 or 708, as soon as this notice is published in the Contract log book or in Cameroon Tribune and COLEPS.

## 9. Acquisition of tender file

The file can be obtained from the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development located at the Ministerial Building No.2, 7th floor, door numbers 704 or 708, as soon as this notice is published, against payment of a non-refundable sum of **fifty thousand (50,000) CFA francs**, at the Public Treasury.

## 10. Submission of offers

Each offer, drafted either in French or English, in seven (7) copies, with one (1) original and six (6) copies, marked as such, should be submitted at the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development located at the Ministerial Building No.2, 7th floor, doors 704 or 708, not later than 29/9/2021 at 1 p.m. and shall bear the following inscription:

000008

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

12 AOUT 2021

FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT TO CARRY OUT THE FEASIBILITY STUDY OF THE REDD+ PROJECT AT MADINGRING AND TOUBORO IN THE NORTH REGION OF CAMEROON

*"To be opened only during the bid-opening session"*

## 11. Admissibility of offers

Each bidder must include in his administrative documents, originals or certified true copies by the competent issuing authorities, in accordance with the provisions of the specific rules of the invitation to tender. These documents must be less than (3) months old or established after the signing of the tender notice.

Any offer not in conformity with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate banking establishment or an insurance company approved by the Minister in charge of Finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to a pure and simple rejection of the offer.

## **12. Opening of bids**

The bids shall be opened in two phases.

The opening of the administrative documents and the technical bids will take place on 29/9/2021 at 2 p.m., by the Special Commission for the Award of Contracts of the Common Basket Fund/PSFE sitting at the Regional Delegation of Forestry and Wildlife of the Centre. The opening of the financial offers will take place at a later date.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person with a sound knowledge.

## **13. Evaluation criteria**

### ***13.1. Eliminatory criteria***

1. Absence of the bid bond;
2. Absence or non-conformity of an administrative document after the 48-hour deadline granted by the Procurement Commission;
3. Misrepresentation or falsification of documents in the Bidder's bids;
4. Absence of a declaration on honour attesting that the Tenderer has not abandoned a contract in the past three years;
5. Presence of financial information in the technical proposal;
6. Technical score (essential criteria) should not be below 70/100
7. Absence of the declaration of commitment according to the Common Basket Fund/ PSFE model.

### ***13.2. Essential criteria***

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Understanding of the task.....  | 20  |
| a. Any comments or suggestions on the terms of reference and the data, services and facilities to be provided by the Employer..... | 05  |
| b. Method of description.....  | 10  |
| c. Working plan.....   | 2,5 |
| d. Adequate working plan, timetable and organisation of the experts in their interventions.....                                    | 2,5 |
| 2. Experience of the consultants (legal entity).....   | 20  |
| 3. Qualifications and experience of key personnel for the task.....  | 60  |

The minimum technical score required is 70/100 marks.

## **14. Selection method of the Consultant**

The Consultant will be selected by the cost-quality selection method, in accordance with the procedures described in this RFP.

## **15. Validity of Bids**

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

## 16. Complementary information

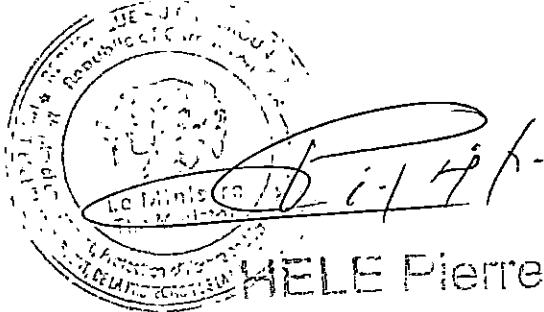
Complementary information may be obtained during working hours from the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development, located at the Ministerial Building No.2, 7th floor, door number 704 or 708.

12 AOUT 2021  
Yaoundé, the \_\_\_\_\_

Copies:

- MINMAP
- MINEPDED;
- ARMP
- Tender's Board Chairperson;
- Notice board.

THE MINISTER OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS BOARD

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING ET TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

EXERCICE 2021

Pièce n° 3 :

Règlement général de l'appel d'offres  
(RGAO)

## TABLE DES MATIERES

1.	Introduction. . . . .
2.	Eclaircissements, modifications apportés au DAO être cours. . . . .
3.	Etablissement des propositions. . . . .
	Proposition technique. . . . .
	Proposition financière. . . . .
4.	Soumission, réception et ouverture des propositions. . . . .
5.	Evaluation des propositions. . . . .
	Généralités. . . . .
	Evaluation des propositions techniques. . . . .
	Ouverture et évaluation des propositions financières et recours. . . . .
6.	Négociations. . . . .
7.	Attribution du contrat. . . . .
8.	Publication des résultats d'attribution et recours. . . . .
9.	Confidentialité. . . . .
10.	Signature du marché. . . . .
11.	Cautionnement définitif. . . . .

## 1. Généralités

1.1. L'Autorité contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).

1.2. Les candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les termes de référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les termes de référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'ouvrage fournit les informations spécifiées dans les termes de référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. L'Autorité contractante n'est nullement tenue d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les Prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres maîtres d'ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les Prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du Prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une

reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité contractante :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "mancœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

## **2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours**

2.1. Les candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité contractante avec copie au Maître d'ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un Candidat inviter à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les

+addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité contractante avec copie au Maître d'ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'avis d'appel d'offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des marchés publics avec copies à l'Autorité contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (5) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité contractante dispose de cinq (5) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

### 3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

#### Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la proposition technique, les candidats sont censés examiner les documents constituant le présent dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la proposition technique, les candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les candidats ne peuvent s'associer avec les autres candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;
- ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;
- iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;
- iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;
- v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints

(Pièce 4) :

- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante (Tableau 4C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

#### **Proposition financière**

3.6. La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les)monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité contractante en rapport avec le Maître d'ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

#### **4. Soumission, réception et ouverture des propositions**

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du Candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du Candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque proposition technique et financière doit porter la mention "ORIGINAL" ou "COPIE", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIER" et l'avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou

ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;

iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à

l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de passation des marchés. La proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de passation des marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## 5. Evaluation des propositions

### Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

### Evaluation des propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de passation des marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité contractante dans le même temps, avise les candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

### Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de passation des marchés, en présence des représentants des candidats qui désirent y assister. Le nom du Candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des propositions financières. L'Autorité contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de passation des marchés.

L'Observateur indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions

financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la proposition technique et P le poids accordé à la proposition financière, T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la proposition technique la mieux classée ~~dans les limites du budget (« prix évalué »)~~. Les propositions dépassant ce budget sont ~~rejetées~~. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité contractante retient la proposition la moins disante ~~(« prix évalué »)~~ parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

## 6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité contractante et/ou le Maître d'ouvrage et le Candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un Candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les termes de référence. L'Autorité contractante et/ou le Maître d'ouvrage et le Candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du Candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité contractante et le Candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

## 7. Attributions du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le Candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

## 8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur

requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de six (6) jours ouvrables après la publication des résultats.

## **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

## **10. Signature du marché**

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de passation des marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité contractante dispose d'un délai de sept (7) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

## **11. Cautionnement définitif**

11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité contractante le Prestataire fournira au Maître d'ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres.

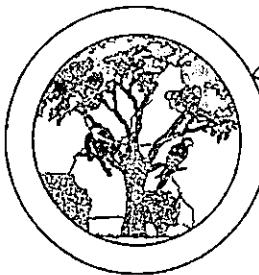
11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

EXERCICE 2021

**REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

REFEREN CES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES
1.1	<p><b>Nom du Maître d'ouvrage bénéficiaire des prestations :</b> Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.</p> <p><b>Mode de sélection:</b> Qualité–coût</p>
1.2	<p><b>Nom, objectifs et description de la mission :</b> L'objectif global de cette prestation est de développer, sur la base de la Note d'Identification de Projet (NIP), un projet REDD+ à Madingring ou Touboro. De façon spécifique l'étude vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser les études de faisabilité préalables à l'élaboration des documents de projet;</li> <li>- élaborer des documents de projets;</li> <li>- proposer une approche d'opérationnalisation du cadre institutionnel de gestion de la mise en œuvre des projets.</li> </ul> <p><b>Le détail des prestations figure dans les termes de référence du présent dossier d'appel d'offres (DAO).</b></p>
2.1	<p><b>Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante :</b> Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 7<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble ministériel n°2, porte 734 avec copie avancée au Chef de service des marchés situé au 7<sup>ème</sup> étage du même bâtiment, porte 704.</p>
3.1	<p><b>Les propositions doivent être soumises dans l'une des langues suivantes :</b> Le français ou l'anglais</p>
3.2.	<p>Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose des personnel/experts requis pour les postes-clés ci-après :</p> <p><b>Un(e) expert(e) national(e) spécialiste en environnement, Un(e) expert(e) national(e) spécialiste en agronomie, Un(e) expert(e) national(e) spécialiste en Socio-Economie, Un(e) expert(e) national(e) spécialiste en Géomatique (télédétection, cartographie, etc.) et statistique.</b></p> <p>Les soumissionnaires sont tenus de produire les curricula vitae actualisés de chaque expert dûment signé par les intéressés, les copies certifiées conformes des diplômes datant de moins de trois (3) mois à partir de la date de publication de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>Les diplômes devront être légalisés par les autorités compétentes.</p>
3.3	<p><b>Langue (s) de rédaction des rapports afférents à la mission:</b> le français ou l'anglais.</p>
3.4	<p><b>La proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des tableaux joints (Pièce7) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une brève description du Soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau7B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Soumissionnaire ;</li> <li>2) Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante (Tableau7C) ;</li> </ol>

	<p>3) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau7D) ;</p> <p>4) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau7E) ;</p> <p>5) Des curricula vitæ signés à une date postérieure à la date de publication de l'avis d'appel d'offres par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau 7F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Soumissionnaire et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>6) vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux7E et 7G).</p>
3.5	La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

### Proposition financière

3.6	<p>La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux de la pièce n°8 composée des pièces suivantes :</p> <p>8A : La lettre de soumission de la proposition financière ;</p> <p>8B : Le bordereau des prix unitaires ;</p> <p>8C : Le cadre du détail estimatif et quantitatif ;</p> <p>8D : Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires le cas échéant</p>
3.8	Les soumissionnaires libelleront les prix de leurs services en francs CFA.
3.10	Les propositions doivent demeurer valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date de soumission.
4.2	Le représentant habilité de la structure devra parapher toutes les pages de la proposition financière. Son habilitation devra être confirmée par une procuration écrite et jointe dans la proposition.
4.3	<p>Les soumissionnaires doivent soumettre un (1) original et six (6) copies de chaque proposition.</p> <p>Chaque proposition (technique, financière et administrative) doit porter la mention "ORIGINAL" sur le document comportant les pièces originales et "COPIE" sur les copies du document concerné. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, l'original fera foi.</p> <p>Les termes de références, les propositions techniques et financières doivent être paraphées sur toutes les pages et signées à leur dernière page</p>
4.4	<p><b>Adresse de soumission des propositions à porter sur l'enveloppe extérieure :</b>  Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT</b></p> <p style="text-align: center;">N° _____ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU _____</p> <p style="text-align: center;"><b>POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA REGION NORD DU CAMEROUN « A N OUVRIR QU EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>Volume1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'accord de groupement, le cas échéant ;</li> <li>2) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</li> <li>3) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de première instance datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;</li> <li>4) Une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère chargé des Finances ;</li> </ol>

- 5) La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;  
 6) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de neuf cent soixante mille (960 000) francs CFA et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour de dépôt des offres ;  
 7) Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) ;  
 8) Une attestation en cours de validité délivrée par la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;  
 9) L'attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale, certifiant que le Soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces 4, 5 et 6 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

**Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après :**

- 1) Une brève description du Soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le cadre de missions similaires (Tableau3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Soumissionnaire ;
- 2) Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage (Tableau3C) ;
- 3) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau3D) ;
- 4) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau3E) ;
- 5) Des curricula vitæ signés, à une date postérieure à la date de publication de l'avis d'appel d'offres, par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau3F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions effectuées.
- 6) Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 3E et 3G) ;
- 7) Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation ;
- 8) Toute autre information demandée dans le cadre du présent RPAO.

**NB : La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.**

**Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après :**

- 1) La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 2) Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- 3) Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- 4) Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires le cas échéant.

Le soumissionnaire soumettra en plus du nombre d'offres financières requises une offre financière témoin scellée qui sera remis à l'organisme chargé de Régulation des Marchés Publics le jour de l'ouverture des offres techniques.

N. B. : Les différentes parties d'un même dossier ou offre doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à en faciliter l'examen.

	<p>Les offres doivent être soumises au plus tard le _____ heures précises au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication de l'avis d'appel d'offres au Journal des marchés ou dans Cameroon Tribune et COLEPS.</p> <p>L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera le _____ à 15 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun/PSFE siégeant à l'occasion à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune.</p> <p>Tout complément d'information à l'Autorité contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708.</p>																					
5	<p><b>LES CRITERES D'EVALUATION SONT LES SUIVANTS :</b></p> <p><b>Critères éliminatoires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Absence de la caution de soumission ;</li> <li>2) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de passation des marchés ;</li> <li>3) Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire ;</li> <li>4) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années ;</li> <li>5) Présence d'une information financière dans la proposition technique ;</li> <li>6) Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100.</li> <li>7) Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun - PSFE.</li> </ol> <p><b>Critères essentiels</b></p> <table border="0"> <tr> <td>1.</td> <td>Compréhension de la mission, .....</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....</td> <td>05</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td>Description de la méthodologie .....</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>d.</td> <td>Plan de travail .....</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>e.</td> <td>Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>1.</td> <td>Expérience des consultants (personne morale).....</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....</td> <td>60</td> </tr> </table> <p>NB : Les détails des qualifications et expériences requises sont contenus dans les termes de référence de la mission.</p> <p>Le score technique (St) minimum requis est de 70/100.</p> <p>La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :</p> <p>Soit :</p> <p style="padding-left: 40px;">Sf = score financier ;</p> <p style="padding-left: 40px;">Fm = proposition la moins disante ;</p> <p style="padding-left: 40px;">F = montant de la proposition considérée (c'est-à-dire de l'entreprise dont on est entrain de faire le calcul)</p> <p>La formule pour la combinaison des scores technique et financier est :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>S = St x T + Sf x F</b></p> <p style="padding-left: 40px;">Où <b>Sf = 100 x Fm/F</b>.</p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :</p>	1.	Compréhension de la mission, .....	20	b.	Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....	05	c.	Description de la méthodologie .....	10	d.	Plan de travail .....	2,5	e.	Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	2,5	1.	Expérience des consultants (personne morale).....	20	2.	Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	60
	1.	Compréhension de la mission, .....	20																			
b.	Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....	05																				
c.	Description de la méthodologie .....	10																				
d.	Plan de travail .....	2,5																				
e.	Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	2,5																				
1.	Expérience des consultants (personne morale).....	20																				
2.	Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	60																				

	<p style="text-align: center;"><b>T = 0,7 et F = 0,3</b></p> <p><b>La sous-commission aux rectifications des erreurs de calcul éventuelles conformément au point 5 du règlement général de l'appel d'offres (RGAO)</b></p>
7	<p><b><u>ATTRIBUTION DU CONTRAT</u></b></p> <p>7.1 Une fois les négociations menées à bien, le Maître d'ouvrage attribue et publie les résultats.</p> <p>7.2 Le Soumissionnaire est censé commencer sa mission dès notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.</p>

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

~~MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT~~

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS BOARD

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N°                    /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU                     
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

---

**EXERCICE 2021**

---

Pièce n° 5 :

Cahier des clauses administratives  
particulières (CCAP)

## TABLE DES MATIERES

Chapitre I : Généralités.....	30
Article 1 : Objet du marché.....	30
Article2: Procéduredu marché .....	30
Article3: Définitions et attributions.....	30
3.1.Définitionsgénérales .....	30
3.2. Nantissement.....	30
Article4: Langue,loietréglementation applicables .....	30
Article5: Piècesconstitutives du marché.....	30
Article 6:Textesgénérauxapplicables.....	31
Article7: Communication.....	31
Article8:Ordresdeservice .....	32
Article9: Matériel et personnel du Prestataire .....	32
ChapitreII:Clausesfinancières.....	33
Article 10 : Cautionnement Définitif .....	33
Article 11 : Montant du marché.....	33
Article12: Lieuetmodedepaiement.....	33
Article 13 : Variation des prix.....	33
Article14:Intérêtsmoratoires.....	33
Article15: Pénalitésderetard .....	33
Article 17 : Timbres et enregistrement du marché .....	34
ChapitreIII:Exécutiondes prestations .....	34
Article 18 : Délais d'exécution du marché.....	34
Article 19 : Obligations du Maître d'ouvrage .....	34
Article 20 : Obligations du Prestataire .....	34
Article 21 : Assurances.....	35
Article 22 : Programme d'exécution .....	35
Article 23 : Agréments du personnel .....	35
Article 24 : Sous-traitance .....	35
Chapitre IV : De la réception .....	35
Article 25 : Recette technique.....	35
Article 26 : Réception .....	36
Article 27 : Cas de force majeure .....	37
27.1. <i>Définition du terme force majeure</i> .....	37
27.2. <i>Responsabilité du fournisseur</i> .....	37
27.3. <i>Notification à l'Administration en cas de force majeure</i> .....	37
Article 28 : Résiliation du marché.....	37
Article 29 : Différends et litiges .....	37
Article 30 : Edition et diffusion du marché .....	37
Article 31 et dernier : Entrée en vigueur du marché.....	37

# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

## Chapitre I : Généralités

### Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de l'étude de faisabilité du projet REDD+ à Madring et Touboro dans la Région Nord du Cameroun.

Les prestations comprennent :

- La réalisation des études de faisabilité préalables à l'élaboration des documents de projet ;
- L'élaboration des documents de projets ;
- La proposition d'une approche d'opérationnalisation du cadre institutionnel de gestion de la mise en œuvre des projets.

La présente Lettre Commande est passée par appel d'offres national restreint n° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 du \_\_\_\_\_.

### Article 3 : Définitions et attributions

#### 3.1. Définitions générales

L'Autorité contractante est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés publics.

Le Maître d'ouvrage est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Le Chef de service du marché est le Chef du Programme 5 du Fonds Commun PSFE.

L'Ingénieur du marché est le Responsable de l'Action 1 du Programme 363 du MINEPDED.

L'Ingénieur de Tâches est le Coordonnateur National REDD+.

Le Cocontractant a pour mission d'assurer sous sa responsabilité, les prestations conformément aux règles et normes en vigueur en République du Cameroun. Il est responsable de l'ensemble des prestations relatives au contrat.

#### 3.2. Nantissement

Le responsable chargé de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Le responsable chargé de l'ordonnancement est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Le responsable chargé du paiement est l'unité de gestion du Fonds Commun PSFE;

Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Responsable de l'Unité de Gestion du Fonds Commun PSFE.

### Article 4: Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans l'exécution du marché.

Si ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après sa signature, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### Article 5: Pièces constitutives de la Lettre Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont, par ordre de priorité :

- 1) La lettre de soumission ;
- 2) La soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et aux termes de références (TdR) ;
- 3) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- 4) Les termes de références ;
- 5) Les éléments propres à la détermination du montant du marché tel que, par ordre de priorité, les bordereaux des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif, et le sous-détail des prix unitaires ;
- 6) Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;
- 7) Les normes en vigueur.

#### Article 6: Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La Convention séparée ;
- Loi N° 096/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Loi 74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérant des crédits publics et des entreprises d'Etat telle que modifiée et complétée par la loi N° 76/4 du 08 juillet 1976 ;
- Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnementales ;
- Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Décret n° 2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Décret n° 2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés publics ;
- Décret n° 2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités et groupes de travail interministériel et ministériels ;
- Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n° 2019/02 du 4 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Décret N° 2012/431 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- Arrêté n° 70/MINEP du 20 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'étude d'impact environnementale ;
- Arrêté N° 038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers Types d'Appels d'Offres pour la Passation des Marchés Publics ;
- Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;
- Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Normes techniques en vigueur au Cameroun.

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre Commande devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire,

**M/Mme** \_\_\_\_\_

**B.P: \_\_\_\_\_ Yaoundé – Cameroun**

b. Dans le cas où le Maître d'ouvrage en est le destinataire,

**Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable**

**Immeuble ministériel n°2, 6ème étage, Tél : 222 23 34 23/222 23 60 51**

**BP 320 Yaoundé- Cameroun**

Passé le délai de quinze (15) jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage et au Chef de service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la région dont relèvent les travaux.

#### Article 8 : Ordres de service

8.1. L'ordre de service de commencer l'exécution du contrat est signé par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et notifié par le Chef de service du marché.

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et notifié par le Chef de service du marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de l'étude et sans incidence financière seront directement signés par l'Ingénieur du marché avec copie au Chef de service du marché.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et notifié par le Chef de service du marché.

8.5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

#### Article 9 : Matériel et personnel du Cocontractant

9.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'ouvrage ou de l'Ingénieur du marché. En cas de modification, le Cocontractant fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins.

9.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 28 ci-dessous, ou d'application de pénalités.

## Chapitre II : Clauses financières

### Article 10 : Cautionnement Définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC du marché. Ce dernier est produit dans les vingt (20) jours suivant la date de notification de l'attribution du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (1) mois suivant la date d'approbation des prestations, conformément à la réglementation en vigueur, à la suite d'une mainlevée livrée par le Maître d'ouvrage après demande du Cocontractant.

### Article 11 : Montant du marché

Le montant du marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA toutes taxes comprises; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ francs CFA :
- Montant net à percevoir : \_\_\_\_\_ francs CFA.

### Article 12 : Lieu et mode de paiement

12.1. Conformément aux dispositions du présent marché, le Cocontractant s'engage par les présentes à exécuter les prestations en contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'ouvrage.

12.2. Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues, par règlements en francs CFA et par virement au compte bancaire dont les coordonnées sont les suivantes :

CODE BANQUE	CODE D'AGENCE	N° DE COMPTE	CLE RIB

Ouvert au nom de \_\_\_\_\_ à la banque \_\_\_\_\_, Agence de \_\_\_\_\_.

12.3. Tous les décomptes seront soumis au visa préalable du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés publics.

12.4. Le paiement sera subordonné à la présentation des justificatifs (fiches de décharge, factures etc.) par le Cocontractant. Ces éléments seront intégrés dans le rapport final de l'activité.

### Article 13 : Variation des prix

13.1. Les prix sont fermes et non révisables.

### Article 14 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et la circulaire n°005/LC/MINMAP du 3 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.

### Article 15: Pénalités de retard

15.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;

un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

15.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base avec ses avenants éventuels.

## Article 16 : Régime fiscal et douanier

Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

## Article 17 : Timbres et enregistrement de la Lettre Commande

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

## Chapitre III: Exécution des prestations

### Article 18 : Délais d exécution du marché

18.1. Le délai maximal d'exécution des prestations, objet du présent marché est de quatre-vingt-dix (90) jours.

18.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché.

### Article 19 : Obligations du Maître d ouvrage

19.1. Le Maître d'ouvrage est tenu de fournir au Cocontractant les informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

19.2. Le Maître d'ouvrage assure au Cocontractant protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il pourrait être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

### Article 20 : Obligations du Cocontractant

20.1. Le Cocontractant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

20.2. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le Cocontractant doit le signaler par écrit au Maître d'ouvrage et remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend comme toute situation dans laquelle le Cocontractant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'ouvrage auprès duquel il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

20.3. Le Cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le Cocontractant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'ouvrage.

20.4. Le Cocontractant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'ouvrage.

20.5. Le Cocontractant ainsi que ses associés s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

20.7. Le Cocontractant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

20.8. Le Cocontractant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'ouvrage.

## Article 21 : Assurances

Les polices d'assurances requises au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande sont celles relatives aux risques causés à des tiers par le personnel salarié en activité du Cocontractant, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations.

## Article 22 : Programme d'exécution

Dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le Cocontractant soumettra, en cinq (5) exemplaires, à l'approbation de l'Ingénieur du marché, le programme d'exécution des prestations et son calendrier d'exécution.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de dix (10) jours à partir de leur réception avec :

soit la mention d'approbation « BON POUR EXECUTION » ;

soit la mention de leur « REJET » accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Cocontractant disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. L'Ingénieur du marché disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par l'Ingénieur du marché n'atténuerait en rien la responsabilité du Cocontractant. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatées ni rémunérées. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le Cocontractant tiendra constamment à jour, un planning des prestations prenant en compte l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord de l'Ingénieur du marché. Après approbation du programme d'exécution par l'Ingénieur du marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (5) jours au Maître d'ouvrage, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, le Maître d'ouvrage retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours, à compter de sa date de réception.

## Article 23 : Agréments du personnel

Si le Maître d'ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fera aux frais du Cocontractant, dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le Cocontractant dont la qualification serait insuffisante.

## Article 24 : Sous-traitance

Il n'y aura pas de sous-traitance pour cette Lettre Commande.

## Chapitre IV : De la recette

### Article 25 : Commission de suivi et de recette

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d'ouvrage avec copie au Chef de service du marché, à l'ingénieur du marché.

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants à titre indicatif:

- Le Chef du Programme 5 du PSFE ;
- Les représentants de la coordination Nationale de REDD+ ;
- Le représentant de la MATCo,
- L'ingénieur du Marché,
- Deux (2) représentants de la Coordination nationale REDD+ ;
- L'Ingénieur de tâche.

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier huit (8) jours au moins avant la date de réception.

#### Article 26 : Recette des prestations

26.1 La recette technique consiste en l'examen et la validation, sur le plan technique, des différents rapports et documents issus de la prestation.

26.2 La Commission de recette technique est chargée de suivre l'exécution technique de la prestation. Elle dispose d'un délai maximal de deux (2) semaines pour émettre son avis technique sur les différents rapports transmis par le Cocontractant.

Elle produira à chaque étape, un rapport de validation.

26.3. Modalités de la réception : La Commission de réception procèdera, sur la base des rapports de la commission de recette technique, à la réception du rapport final. Elle dressera un procès-verbal de réception signé par les membres de ladite commission et par le consultant.

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : 
2. Le Chef de Service des Marchés : 
3. L'Ingénieur du Marché : 
4. Le représentant de la MATCO : 
5. Le Chef de Service du Marché : 
6. Le représentant du MINMAP : Observateur : 
7. Le Comptable Matière : 
8. Toute autre personne en raison de ses compétences.

26.4. Livrable : Un rapport final transmis en sept (07) exemplaires en copies physiques et numériques dont sept (07) DVD et une clé USB, comprenant les documents suivants :

- Le document de méthodologie et de plan d'intervention;
- Les rapports et l'analyse des agents et cause de déforestation/dégradation puis l'élaboration du scénario de référence dans la zone du projet ;
- Les rapports de diagnostic social, économique et environnemental de la zone d'étude faisant ressortir les principaux impacts socio environnementaux, ainsi que les mesures envisageables lors de la mise en œuvre du projet ;
- Les propositions d'un mécanisme de partage des bénéfices et co-bénéfices des projets REDD ;
- Les rapports d'analyse de risques internes et externes de chaque projet ;
- Les rapports d'analyse des fuites potentielles liées à la mise en œuvre des projets ;
- Le rapport de synthèse de l'étude de faisabilité, incluant la méthodologie utilisée et quelques recommandations à prendre en compte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ ;
- Les Documents de Projets, incluant les business plans en format tableur avec la répartition des bénéfices des projets.

Format des livrables : Couverture en carton imprimée sur papier glacé, les pages sur papier offset 80gr et 1 ensemble relié à 1 imprimerie par chauffage à blanc avec le logo du MINEP-DED/KFW.

## Article 27 : Cas de force majeure

### 27.1. Définition du terme force majeure

Aux fins de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant et qui ne lui est pas imputable, qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que la liste soit limitative : les actes de l'Administration, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du marché ; les guerres ; les révolutions ; les incendies ; les inondations ; les cyclones ; les épidémies ; les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, les tremblements de terre et autres faits analogues.

### 27.2. Responsabilité du fournisseur

En cas de force majeure, le fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit l'Administration dans les vingt (20) jours qui suivent l'événement. En tout état de cause, il appartient à l'Administration d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

### 27.3. Notification à l'Administration en cas de force majeure

Le Cocontractant notifiera rapidement par écrit à l'Administration l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires de la part de l'Administration, le Cocontractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre du marché et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

## Article 28 : Résiliation du marché

Le marché peut être résiliée comme prévu à la section I du décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et la circulaire n°005/LC/MINMAP du 3 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret n°2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ; notamment dans l'un des cas de :

- retard de plus de trente (30) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service après une mise en demeure préalable ;
- retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de dix pour cent (10 %) du montant des travaux ;
- défaillance du cocontractant.

## Article 29 : Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation à l'amiable.

A défaut, il sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

## Article 30 : Edition et diffusion de la Lettre Commande

Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du Cocontractant et fournis au Chef de service du marché.

## Article 31 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'ouvrage, et entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L' ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING ET TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

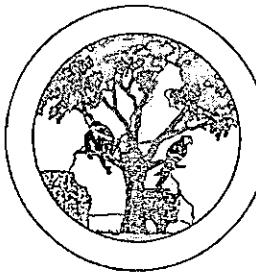
**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

EXERCICE 2021

P i è c e n ° 6 :

T e r m e s d e r é f é r e n c e s ( T d R )



## **TERMES DE REFERENCES**

### **1. Contexte**

Le Cameroun, comme tous les autres pays d'Afrique, est exposé aux effets néfastes des Changements Climatiques et lutte activement contre ceux-ci depuis qu'il a signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention, le Cameroun s'est engagé depuis un certain nombre d'années dans les processus qui participent à l'effort global de stabilisation du climat à savoir :

- i. Contribution Déterminée au niveau National (CDN), document revu en 2016;
- ii. Mesures d'Atténuation Adaptées au niveau National (MAAN) dont la stratégie en cours d'élaboration ;
- iii. Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) dont la finalisation de la stratégie est prévue pour fin 2017 ;
- iv. Développement à faible émission (LEDs) ;
- v. Ratification en 2016 de l'Accord de Paris.

L'une des initiatives qui pourrait contribuer à la stabilisation du climat est la REDD+ lancée en 2008. Elle vise à lutter contre le réchauffement climatique provoqué par les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) induites par la dégradation, la destruction et la fragmentation des forêts. Dans le cadre de la REDD+, on peut monter des projets pilotes REDD+ qui consistent à mettre en œuvre des activités de réduction des émissions ou d'absorption de GES à une échelle locale précise.

C'est dans ce contexte que se situe l'élaboration des présents TDR portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet REDD+ à Madingring et Touboro dans la Région Nord du Cameroun, retenus dans la note d'indentification de projet. Ce qui justifie la mobilisation des services d'un cabinet d'Etudes pour effectuer l'étude de faisabilité complète du projet REDD+ à Madingring et à Touboro (PMT).

### **2. Présentation de la zone d'étude**

#### **2.1 Topographie et géologie**

La Région du Nord est caractérisée par la grande pénéplaine de 200 à 300 mètres d'altitude qui s'étend du Département du Faro à celui de Mayo-Rey, et qui couvre une partie de la Bénoué et de la plaine du Mayo-Louti. Les hautes terres se dressent de part et d'autre des plaines et constituent les lieux de refuge de la faune. Les principales formations géologiques sont constituées :

- des hauts plateaux de Doumou et Guirviza avec une altitude de 500 à 1 000 mètres dans le Mayo-Louti ;
- des montagnes de Mousgoye-Douroum et les massifs de Pologozom et Peske-Borni dans le Mayo-Louti ;
- des monts Tingueling dans la Bénoué ;
- des monts Hossère Vokre (2 049m) et Atlantika (2 070m) dans le Faro.

## 2.2 Climat

De manière générale, le climat est tropical de type soudanien avec une tendance guinéenne au sud de la Région. La moyenne annuelle de pluviométrie varie de 750 mm à 1250 mm et s'étale sur une période de cinq mois. Ce sont surtout les départements du Mayo-Louti et de la Bénoué qui souffrent d'une pluviométrie faible. Globalement, le climat est caractérisé par une longue saison sèche de 7 à 8 mois (novembre à avril) et une courte saison des pluies de 4 à 5 mois (mai à septembre). Les températures atteignent souvent un maximum de 45°C. La température moyenne est de 35°C. L'amplitude thermique est de l'ordre de 20°C.

## 2.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique est composé de trois grands types d'écoulement : les mayos, les rivières et les barrages.

Les mayos, première composante de l'hydrographie, sont des cours d'eau à écoulement saisonnier et irrégulier. Leur lit est sec en saison sèche, mais peut déborder en saison pluvieuse provoquant parfois des dégâts importants et des inondations.

Les berges de ces mayos réputées pour leur fertilité sont très sollicitées pour la culture du Mouskwari (sorgho de décrue) et de divers légumes cultivés en contre-saison.

Contrairement aux mayos, les rivières sont des cours d'eau à écoulement permanent tout au long de l'année. Ils ne sont jamais à sec. Dans la Région, on peut citer la Bénoué et ses affluents (Faro, Mayo-Kébi, Mayo-Tiel). Ces rivières ont également une influence sur l'activité agricole. Le Mayo-Kébi présente la particularité d'être une rivière à faible pente alors que ses affluents ont un régime torrentiel. En période de crue, le flot des affluents se partage en deux parties, l'une allant vers l'amont, l'autre vers l'aval. Cette particularité a notamment contribué à la formation du lac de Léré (Tchad).

Le barrage de Lagdo et celui de Chidifi constituent la troisième composante du réseau hydrographique du Nord. Le premier offre un vaste périmètre irrigué où plusieurs cultures sont pratiquées en contre-saison. Le riz y est cultivé en priorité. Celui de Chidifi, moins connu, est à cheval entre la Région du Nord et celle de l'Extrême-Nord dans l'arrondissement de Mayo-Oulo.

## 2.4 Podologie

Il existe dans la Région du Nord six catégories de sols:

- les sols en voie d'évolution ;
- les sols peu évolués à minéraux bruts ;
- les sols à sesquioxides ;
- les sols hydromorphes ;
- les sols ayant une texture argileuse ;
- les sols ayant une teinte calcaire.

## 2.5 La végétation

A chaque type de sol et de micro-climat correspond une végétation donnée. Cependant, on peut distinguer deux grands ensembles :

- Au sud de Garoua, c'est la savane arborée parsemée des forêts de galeries, suivie par la savane herbeuse et arbustive en allant vers le sud.
- Au nord de Garoua, c'est la steppe dominée par des plantes épineuses vers la Région de l'Extrême Nord.

La diversité du paysage est l'habitat d'une faune variée et parfois endémique. Ceci est d'autant plus vrai que la Région du Nord à elle seule compte trois parcs nationaux gérés par le MINFOF avec l'appui de plusieurs partenaires (KfW, GIZ, IUCN, WCS, WWF, etc.) pour y assurer une gestion durable des forêts et de la faune dans le cadre d'une co-gestion

avec les communautés locales et les autres parties prenantes clés tels que les communes et les opérateurs privés. Malheureusement, ces PN sont aussi soumis à une forte pression et les indicateurs d'évolution des populations de la grande faune à l'intérieur de ceux-ci montrent une tendance à la baisse indiquant la nécessité d'une évolution dans l'approche de gestion. Les trois parcs nationaux de cette région, à savoir, le Parc national de la Bénoué (PNBE), le Parc National de Bouba Ndjidda (PNBJ) et le Parc National du Faro (PNF) constituent une fraction importante de la superficie des parcs nationaux du Cameroun. En fait, la somme des parcs nationaux (7 300 km<sup>2</sup>) et zones d'intérêt cynégétique (23 887 km<sup>2</sup>) de la région représentent près de la moitié de la superficie de l'ensemble des aires protégées du Cameroun. Il y a aussi une forêt classée de 23,5 km<sup>2</sup> (Gashiga).

## 2.6 Potentialités régionales

Les activités économiques rencontrées dans la région du Nord sont principalement l'agriculture et l'élevage. La région du Nord est réputée pour la production industrielle du coton et est spécialisée dans la culture des céréales dont le riz, le maïs, le mil, le sorgho. La société cotonnière d'Etat (Sodécoton) augmente rapidement ses activités dans cette région. De plus en plus la production de maïs remplace progressivement celles du sorgho et du mil. Ceci est dû au fait que le maïs bénéficie de plusieurs avantages. Il se récolte plus vite et plus facilement, répond mieux aux engrains et à l'irrigation, connaît relativement peu de ravageurs, se transforme plus facilement et son goût est comparable à celui des sorghos et mils.

La région du Nord offre également de nombreuses opportunités notamment sur le plan touristique où elle offre plus de 16 sites touristiques dont les plus importants sont: les parcs nationaux de la Bénoué, de Bouba Ndjidda, et de Faro ; les gorges de Kola, le marché de bétail d'Adoumri, les chefferies traditionnelles, les Mont Atlantika, la vallée des rôniers, etc. Mais la valorisation insuffisante de ces derniers rend la majorité de ces sites très peu opérationnelle. La mise en valeur de ces derniers fera du Nord un lieu touristique important pour le Cameroun et générera par la suite des flux de revenus. De plus la jeunesse de sa population peut être d'un apport de plus au développement local. Toutes ces potentialités peuvent donc être canalisées pour l'intérêt de la région qui se trouve au bas de l'échelle du développement national.

Cette étude de faisabilité pour la réalisation d'un projet REDD+ à Madingring et Touboro dans la Région Nord du Cameroun repose sur les résultats de la Note d'Identification de Projets (NIP) élaboré et à cet effet plusieurs pistes sont considérées notamment :

- L'aménagement de corridors de migration de la faune ;
- La production de fourrage pour le bétail afin de freiner le pâturage dans les aires protégées ;
- L'aménagement de corridors pour la transhumance ;
- La gestion intégrée des écosystèmes dans les zones d'intérêt Cynégétiques (ZIC)
- La gestion des feux de brousse (feux précoces)
- Etc.

La KfW a mis à la disposition du Gouvernement du Cameroun un fonds (à travers le Fonds Commun 2 du PSFE) des fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ au niveau de deux régions du Cameroun : le Sud-ouest et le Nord.

## 3. Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette prestation est de développer, sur la base de la Note d'Identification de Projet (NIP), un projet REDD+ à Madingring et Touboro

De façon spécifique l'étude vise à :

- réaliser les études de faisabilité préalables à l'élaboration des documents de projet;
- élaborer des documents de projets;

- proposer une approche d'opérationnalisation du cadre institutionnel de gestion de la mise en œuvre des projets.

#### 4. Mandat

Le mandat confié au consultant vise à la conduite de l'étude de faisabilité d'un projet REDD+ à Madingring et Touboro devant aboutir à la production des documents de projet.

Il s'agira spécifiquement :

##### 4.1. Dans le cadre de l'étude de faisabilité préliminaire :

- Définition de la portée des projets pilotes REDD+ :
  - o Identifier les activités visées
  - o Déterminer précisément les territoires visés
- Caractérisation des sols et de l'usage des terres
  - o Evaluer la topographie, le climat, la végétation, la pédologie, etc. des territoires visés
  - o Fournir les données historiques sur l'évolution de la couverture forestière sur la base des documents et cartes existants
- Etablissement d'un scénario de référence grâce à une évaluation détaillée des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts
  - o Analyser par télédétection la déforestation historique et la dégradation des forêts appuyée par la vérification au sol. L'analyse devrait inclure au moins trois dates et couvrir au moins 10 ans.
  - o Réaliser une étude socio-économique détaillée, par exemple analyse des moyens de subsistance et impacts sur la population
  - o Analyser les agents actuels et futurs et les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts
  - o Effectuer une projection de la déforestation et de la dégradation futures sur la base d'une carte détaillée de l'utilisation des terres au début du projet, de l'analyse des agents et des moteurs de la déforestation et de la dégradation du site du projet.
  - o Identifier et documenter les principales valeurs de l'écosystème à haute valeur de conservation de la communauté et de la biodiversité et autres avantages non liés au carbone
- Estimation du potentiel de reforestation et de reboisement
  - o Examiner les politiques et les plans gouvernementaux relatifs à la couverture forestière (p. Ex. La politique forestière, les projets de plantation (exemple bois-énergie) et la stratégie nationale de plantation) pour comprendre la question de l'additionnalité et discuter avec les responsables gouvernementaux de l'identification des zones où la reforestation et le boisement ont le plus de potentiel.
  - o Décrire les éléments d'additionnalité dans le contexte du projet REDD + proposé
- Quantification de base et estimation des stocks de carbone forestier

- Estimer la quantité actuelle de stocks de carbone et les taux d'accroissement à partir des données d'inventaire des différents types de forêts et utilisations des terres, des données de recherche et / ou des inventaires nationaux et / ou des valeurs par défaut du GIEC à la zone cible. *L'estimation pourrait également être réalisée par la mesure du DHP des arbres dans les transects et l'utilisation d'équations allométriques.*
  - Comparer le stock de carbone actuel et l'augmentation annuelle existante avec le stock de carbone potentiel et les taux d'accroissement annuels qui sont possibles pour les forêts bien gérées.
  - Rassembler les informations actuelles sur la densité de carbone dans la zone cible et la portée proposée du projet (estimations de la biomasse, équations allométriques, etc.) pour différents types d'utilisation des forêts et des terres.
  - Identifier et cartographier les réservoirs de carbone à considérer pour le projet
  - Identifier les fuites potentielles et des options d'atténuation
- Élaboration des stratégies pour s'attaquer aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts
- Mener des consultations avec les communautés et les acteurs concernés sur les activités de compensation des moteurs de la déforestation et de la dégradation et proposer une théorie du changement (activités, extrants, résultats, impacts) pour les zones optimales de mise en œuvre du projet
  - Développer des modèles économiques durables pour s'attaquer aux facteurs agricoles de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris les plantations de cacao (et autres) situées dans les corridors
  - Réaliser des études de marché pertinentes pour la mise en œuvre du modèle d'affaires
  - Développer un concept d'aménagement du territoire à réaliser en coopération avec les conseils
  - Évaluer les impacts sociaux et environnementaux des activités de projet proposées
  - Proposer des garanties sociales et environnementales
  - Superviser la mise en œuvre de la stratégie Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) avec les Organisations de la Société Civile (OSC) de la Région du Nord
  - Développer des stratégies pour aborder les sauvegardes environnementales et sociales
- Etablissement des niveaux de référence pour le système national de surveillance des forêts (SNSF) et le MRV
- En fonction des besoins de l'institution donatrice du projet et des exigences du SNSF et du MRV, élaborer un scénario de référence préliminaire et le concept et le plan de travail correspondants du SNSF et du MRV
  - Clarifier la relation avec le processus national REDD + et la négociation dans le cadre et la stratégie nationaux REDD +
  - Estimer les réductions d'émissions attendues en tenant compte des risques de fuite et de performance
  - Clarifier les droits d'utilisation et de propriété du carbone sur le site du projet

- Faisabilité légale
  - o Évaluer le risque juridique et conformité aux politiques et stratégies nationales de REDD +
  - o Évaluer les risques fonciers et les stratégies pour les surmonter
  - o Proposer un mécanisme de partage des avantages carbone et non-carbone et un plan pour opérationnaliser le mécanisme proposé
  - o Proposer un projet d'accord juridique sur les droits carbone et le partage des bénéfices
- Arrangements institutionnels
  - o Définir la plate-forme et les procédures de collaboration pour les principales parties prenantes du projet, y compris les partenaires de mise en œuvre du projet, les entités gouvernementales et les investisseurs
  - o Suggérer des rôles possibles des organisations des OSC locales dans le soutien à la REDD +
  - o Consulter les donateurs / investisseurs du projet et obtenir un engagement de financement / un accord d'achat de réduction d'émissions (ERPA)
  - o Évaluer et identifier les besoins en capacités techniques et définir les besoins en renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace
  - o Recevoir la confirmation de l'engagement des parties prenantes dans le projet par le biais d'accords écrits avec les principales parties prenantes, y compris les communautés, les OSC, les acteurs gouvernementaux et du secteur privé
- Gestion des conflits
  - o Analyser les risques de conflits potentiels liés au projet REDD + et proposer des mécanismes de gestion des conflits
- Évaluation du risque de non-permanence
  - o Analyser les risques majeurs - risque interne (gestion de projet, viabilité financière, pérennité du projet, coût d'opportunité); risque externe (institutionnel, politique et juridique, engagement communautaire); risque naturel, etc.
  - o Proposer des stratégies d'atténuation des risques
- Planification de l'exécution
  - o Développer une mise en œuvre détaillée du projet et des plans de travail
  - o Définir les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du projet
  - o Réaliser des évaluations économiques et financières et évaluer les besoins d'investissement pour la mise en œuvre du projet. Inclure les coûts d'opportunité, les coûts de mise en œuvre, les coûts de transaction et les avantages (co-bénéfices économiques, financiers et valorisés)
  - o Développer un modèle financier pour le projet, incluant le budget détaillé du projet, les investissements de démarrage requis, ainsi que les coûts et les retours pour les partenaires du projet
  - o Préparer un plan d'affaires en utilisant des paramètres ayant fait l'objet d'une analyse de sensibilité
- Développement de la proposition

- Élaborer une proposition de financement pour un donneur mutuellement convenu avec les parties prenantes
- Identifier d'autres initiatives REDD + à l'intérieur et à l'extérieur des limites du projet, identifier les domaines de complémentarité et les partenariats possibles

#### 4.2. Dans le cadre de la rédaction des Documents des Projets il s'agira :

##### a) De définir le projet

- Concept et justification
- Zones du projet et bénéficiaire
- Contexte stratégique
- Objectifs du projet
- Description du projet
- Activités, marchés et prix
- Impacts environnementaux
- Coûts du projet
- Sources de financement
- Calendrier des dépenses

##### b) Exécution du projet

- Organe d'exécution
- Dispositions institutionnelles
- Calendriers de supervision et d'exécution
- Dispositions en matière d'acquisitions des biens, travaux et services
- Dispositions en matière de décaissement
- Suivi et évaluation
- Rapports financiers et d'audits
- Coordination de l'aide

##### c) Durabilité du projet et risques

- Charges récurrentes
- Durabilité du projet
- Risques critiques et mesures d'atténuation

##### d) Analyses du projet

- Analyse financière
- Analyse économique
- Analyse d'impact social
- Analyse de sensibilité

##### e) Conclusions et recommandations

#### 5. Méthodologie de la prestation.

Pour mener à bien ce mandat, la démarche méthodologique employée par le prestataire devra reposer sur trois principales articulations, à savoir la revue documentaire, le

déploiement opérationnel et l'analyse des données. Durant ces trois phases, le prestataire travaillera en étroite collaboration avec les communautés, les exécutifs communaux et les responsables sectoriels au niveau local et national. La mission d'appui, le Secrétariat Technique REDD+ (ST REDD+) et l'ingénieur de tâche assureront un suivi opérationnel de l'activité sur le plan technique et administratif.

### **5.1. Installation des experts et finalisation de la méthodologie et du plan d'intervention.**

Une fois le contrat et l'ordre de démarrage de l'étude signés, l'Ingénieur du Marché (IM) mettra en œuvre les dispositions prévues par le MINEPDED pour l'installation de l'équipe du prestataire afin qu'elle démarre les travaux. Le consultant devra ensuite en quelques jours, finaliser sa méthodologie de réalisation des différentes phases de l'étude (note conceptuelle, plan d'intervention, outils de collecte, traitement et analyse des données, les groupes des thématiques examinés par atelier, la structure du rapport).

### **5.2. Mise en place de l'équipe de suivi et de validation technique de l'étude**

Afin d'assurer un bon suivi technique de l'étude de faisabilité des projets qui seront formulés à l'issue de cette intervention, et augmenter leur chance de validation par les instances concernées, Un comité de suivi et de validation technique sera constitué de :

Président : - Un (1) représentant du Chef du Programme 5 du PSFE

Membres : - Trois (3) représentants de la coordination Nationale de REDD+  
- Un (1) représentant de la MATCo,

Rapporteur : - L'Ingénieur de tâche ;

La composition de ce comité sera constatée par décision du MINEPDED.

### **5.3. Réunion de démarrage technique de l'Etude.**

Une fois la méthodologie finalisée, une réunion du Comité de suivi sera organisée. Au cours de cette réunion, le consultant présentera sa méthodologie et son plan d'intervention, du démarrage jusqu'à la fin des travaux. Ces documents feront l'objet d'un examen par les membres du Comité pour validation séance tenante. En cas de rejet motivé, les documents feront d'un réexamen au cours d'une nouvelle session du comité qui devra se tenir dans les 72 heures au plus pour validation.

### **5.4. Revue documentaire**

Pour la conduite de cette mission, le prestataire devra recenser tous les documents pertinents se rapportant à son mandat. En particulier, il devra consulter les documents ci-après sans être exhaustif:

- les Plans Communaux de Développement des communes abritant le projet;
- le rapport NIP REDD+ de la région du Nord et ses annexes ;
- le plan d'action MRV ;
- le manuel de procédure et d'exécution des activités REDD+ au Cameroun ;
- les directives nationales pour l'obtention du CLIP dans le cadre du REDD+ au Cameroun ;
- le draft de la stratégie nationale REDD+ en attente d'officialisation ;
- le plan de communication national du processus REDD+ ;
- le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, DSCE ;
- le R-PP du Cameroun ;
- la seconde communication sur les changements climatiques,
- tous autres documents utiles.

## 5.5. Déploiement opérationnel

Le prestataire devra proposer une démarche méthodologique qui ressort tous les éléments techniques et procéduriers pour réaliser une étude de faisabilité, et élaborer des documents descriptifs de projets en se référant aux tâches citées plus haut. Il devra pour cela mettre l'accent sur une consultation des parties prenantes à travers des réunions, afin de discuter des hypothèses et résultats préliminaires avec elles. Ces discussions avec les parties prenantes devront se faire de manière transparente et répétitive afin de ressortir les avantages, risques, incertitudes, dans le but de construire une compréhension partagée des possibilités des projets et de gérer des attentes de manière convenable.

## 5.6. Analyse des données et production des livrables

Le prestataire devra mentionner dans son offre les différents outils d'analyse qui seront employés pour mesurer certains paramètres du projet dont : les inventaires carbone/biodiversité ; l'estimation des bénéfices GES du projet ; l'additionnalité ; la performance du projet et la permanence des bénéfices de GES.

## 5.7. Validation des documents de projets.

La validation des documents de projets se fera en deux étapes :

- Une pré-validation par le comité de suivi et de validation technique ;
- Une validation au cours d'un atelier national qui ne devra pas comprendre plus de 30 participants. La liste de participants sera arrêtée par le programme 5, sur proposition du Comité de suivi. Le document validé sera consolidé par le prestataire conformément aux recommandations de l'atelier de validation. A cet effet, le comité de suivi technique se réunira pour vérifier l'intégration de toutes les recommandations dans les documents finaux. Cette réunion sera sanctionnée par un Procès-verbal de conformité. Les documents de projets ainsi finalisé seront soumis au MINEPDED pour suite de la procédure notamment la validation du Comité de Pilotage REDD+. Le consultant sera astreint à améliorer le document conformément aux recommandations du Copil REDD+.

## 5.8. Production, édition et multiplication du document

Après validation du rapport, le consultant mettra à la disposition du maître d'ouvrage 12 exemplaires dont 6 en anglais et 6 en français et 5 copies électroniques. Par la suite, le rapport sera édité et multiplié en quinze (15) exemplaires dans les deux langues officielles soit un total de deux cent (30) copie.

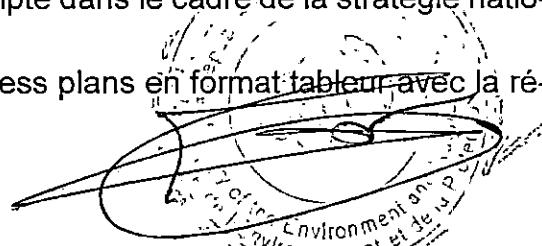
### 1. Livrables et délai

#### 1.1. Livrables

Il est principalement attendu de cette prestation, les livrables suivants :

- Le document de méthodologie et de plan d'intervention,
- des rapports et l'analyse des agents et cause de déforestation/dégradation puis l'élaboration du scénario de référence dans la zone du projet;
- des rapports de diagnostic social, économique et environnemental de la zone d'étude faisant ressortir les principaux impacts socio environnementaux, ainsi que les mesures envisageables lors de la mise en œuvre du projet ;
- des propositions d'un mécanisme de partage des bénéfices et co bénéfices des projets REDD;
- des rapports d'analyse de risques internes et externes de chaque projet ;
- des rapports d'analyse des fuites potentielles liées à la mise en œuvre des projets ;

- rapport de synthèse de l'étude de faisabilité, incluant la méthodologie utilisée et quelques recommandations à prendre en compte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ ;
- des Documents de Projets, incluant les business plans en format tableau avec la répartition des bénéfices des projets.



## 2. Ressources requises

Les ressources requises pour la mise en œuvre dudit projet sont fournies par le Budget du Fonds Commun PSFE.

## 3. Délais

Le Consultant retenu aura un mandat qui s'étendra au maximum sur une période de trois (03) mois calendaires, à compter de la date de notification jusqu'à la réception de tous les livrables.

## 4. Profil du Consultant (BET) et du personnel clé

Pour mener à bien ce mandat, le Consultant devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des changements climatiques, le montage des projets carbone et en développement local. Il devra avoir une expérience avérée dans la conduite des missions similaires (réalisation des études de faisabilité, production de documents descriptifs de projets et document de projet, etc.).

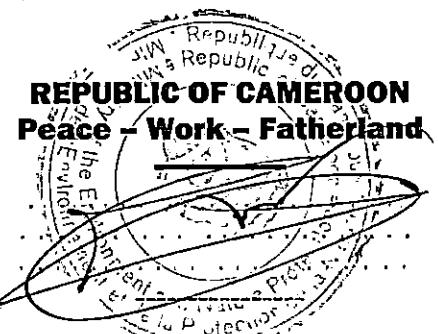
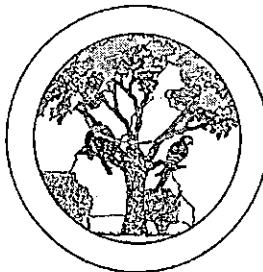
Le consultant devra mobiliser une équipe d'experts pluridisciplinaires justifiant de compétences avérées. La composition et les qualifications du personnel clé sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Expert à mobiliser <sup>1</sup>	Qualifications et expériences
<b>Chef de mission</b>	
Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac + 5 au moins en foresterie, environnement, gestion durable des ressources naturelles ou discipline connexe.</li> <li>- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la gestion durable des forêts</li> <li>- Avoir une expérience en montage et/ou gestion des projets, y compris les projets carbone</li> <li>- Avoir une expérience en évaluation de la biomasse (quantification des stocks de carbone)</li> <li>- Avoir une expérience dans l'élaboration des scénarios de référence, analyse des moteurs de déforestation, des systèmes MNV et cadre de résultats</li> <li>- Avoir une expérience dans la conduite des missions similaires, ainsi qu'une bonne connaissance des standards de certification des crédits carbone *une expérience dans le montage des projets REDD+ sera un atout Personnel</li> </ul>
<b>Personnel clé</b>	
Expert en environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac + 5 au moins en Sciences de l'environnement ou discipline connexe</li> </ul>

<sup>1</sup> Le consultant devra ajouter le CV de l'expert de relève au cas où celui proposé serait indisponible du fait du Maître d'ouvrage.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir au moins sept (07) années d'expérience dont minimum cinq (05) ans dans le montage des projets, la gestion ou mise en œuvre des aspects socio-environnementaux</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegardes sociale et environnementale applicables dans le cadre de REDD+</li> </ul>
Expert agronome	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac + 5 en agronomie ou discipline connexe</li> <li>- Avoir une expérience avérée dans l'analyse du changement d'affectation des terres</li> <li>- Avoir au moins sept (07) années d'expérience en agronomie, gestion des pâturages</li> <li>- Avoir une bonne expérience dans les projets agropastoraux et dans l'agroforesterie</li> </ul>
Expert Socio-Economiste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac + 5 au moins en sociologie, économie, sciences sociales ou discipline connexe</li> <li>- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans les analyses sociales et économiques</li> <li>- Avoir une expérience avérée dans les évaluations économique et financière des projets</li> <li>- Avoir une expérience dans la gestion ou résolution des conflits</li> </ul>
Expert en Géomatique (télédétection, cartographie, etc.) et statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac + 5 au moins en géomatique, géographie ou discipline connexe</li> <li>- Avoir au moins sept (07) années d'expérience en cartographie</li> <li>- Avoir une expérience avérée en télédétection, dans l'analyse et le traitement des images satellitaires</li> </ul>

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**



--

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

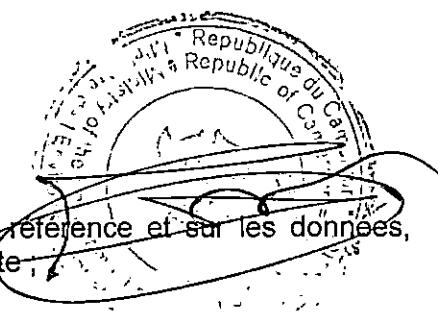
**Sous-Tâche n° 5.5.5**


--

7A. Lettre de soumission de la proposition technique ;

7B. Références du Candidat ;

7C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante



7D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;

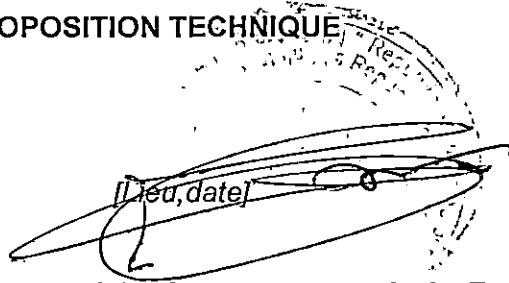
7E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres ;

7F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé ;

7G Calendrier du personnel spécialisé ;

7H. Calendrier des activités (programme de travail).

## 7A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE



***Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable  
BP 320 Yaoundé- Cameroun***

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre dossier d'appel d'offres Restreint (AONR) référence n° \_\_\_\_/AONR/MINEPDED/CSPM/2021 du \_\_\_\_\_, relatif au recrutement d'un consultant en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité du projet REDD+ a Madingring et Touboro dans la Région nord du Cameroun.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous serions entièrement disposés, sur la base du personnel proposé, à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération. /-

Signature du représentant habilité: Nom et titre du signataire:  
Nom du Candidat: Adresse:

## 7B. REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les *[indiquer le nombre]* dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications.

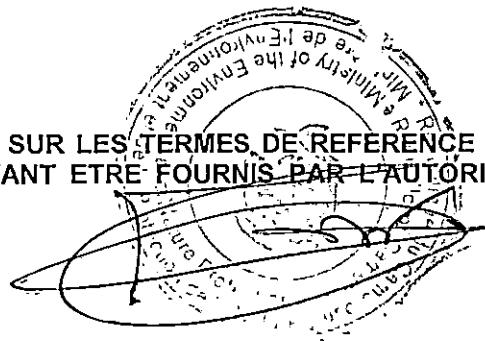
À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat ; soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail ; Durée de la Mission:
Délai:	
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
Nom des Prestataires associés / partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail des spécialistes fournis par les Prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ Candidat \_\_\_\_\_

*Produire justificatifs*

**7C. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES DE REFERENCE ET SUR LES DONNEES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ETRE FOURNIS PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE**



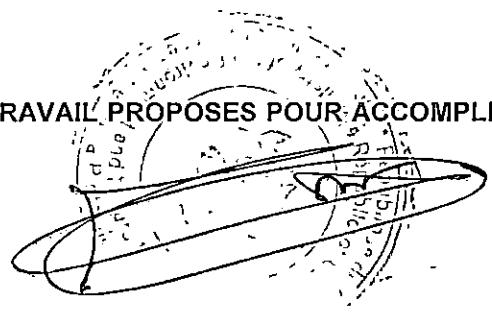
Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

7D. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION



## 7 E. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITES DE SES MEMBRES

### 1. Personnel technique / de gestion

Nom	Poste	Attributions

### 2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

## 7F.MODELE DE CURRICULUMVITAE(CV) DUPERSONNELSPECIALISEPROPOSE

Poste: .....

Nom du Candidat: .....

Nom de l'employé: .....

Profession: .....

Diplômes: .....

Date de naissance: .....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat : .....

Nationalité: .....

Affiliation à des associations/groupements professionnels : .....

.....

Attributions spécifiques : .....

### Principales qualifications :

*[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles*

*à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui / elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]*

.....

.....

### Formation:

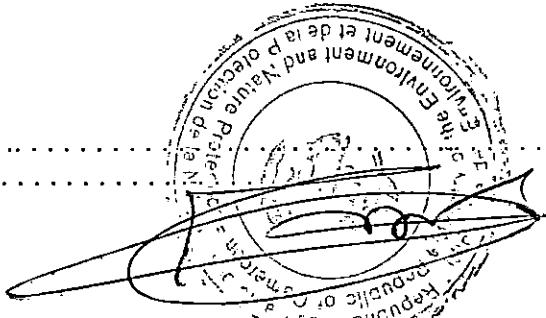
*[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]*

### Pièces Annexes:

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier

- Attestation de disponibilité

.....



**Expérience professionnelle :**

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....

**Connaissances informatiques :**

*[Indiquer, le niveau de connaissance]*

**Langues:**

*[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]*

.....

**Attestation:**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....

Date: .....

*[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]*

Jour/mois/année

Nom de l'employé: .....

.....

Nom du représentant habilité: .....

.....

**7G .CALENDRIER DU PERSONNEL SPÉCIALISÉ**

NOM	POSTE	RAPPORTS A FOURNIR/ACTIVITÉS	MOIS OU SEMAINES(SOUS FORME D'UN DIAGRAMME A BARRES)												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois
															Sous-total(1)
															Sous-total(2)
															Sous-total(3)
															Sous-total(4)

Temps plein: \_\_\_\_\_ Temps partiel: \_\_\_\_\_

Rapports à fournir: \_\_\_\_\_

Durée des activités:

Signature: \_\_\_\_\_  
*(Représentant habilité)*

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

## 7H .CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)

### A. Préciser la nature de l'activité

Activité(tâche)	[Mois ou semaines à compter du début de la mission]											
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>

### B. Achèvement et soumission des rapports

RAPPORTS	DATE
1.Rapport initial	
2.Rapports d'avancement	
a .Premier rapport d'avancement	
b.Deuxième rapport d'avancement	
3.Projet de rapport final	
4.Rapport final	

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)  
N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

**EXERCICE 2021**

Pièce n° 8 :

Proposition financière - Tableaux types

## RECAPITULATIF DES TABLEAUX TYPES

- 8.A. Lettre de soumission de la proposition financière *pour les marchés à paiement par prix forfaitaires*
- 8.B. Bordereau des prix unitaires
- 8.C. Cadre du détail estimatif et quantitatif
- 8.D. Cadre du Sous détail des prix.

## 8.A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

[Lieu, date]

**Monsieur le Ministre de l'Environnement, de  
la Protection de la Nature et du Développe-  
ment durable**

**BP 320 Yaoundé- Cameroun** À:

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de Prestataire, pour le recrutement d'un consultant en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité du projet REDD+ a Madingring et Touboro dans la Région nord du Cameroun, conformément à votre avis d'appel d'offres restreint n° \_\_\_\_/AONR/MINEPDED/CSPM/2021 en date du \_\_\_\_\_, et à notre proposition (nos propositions technique et financière).

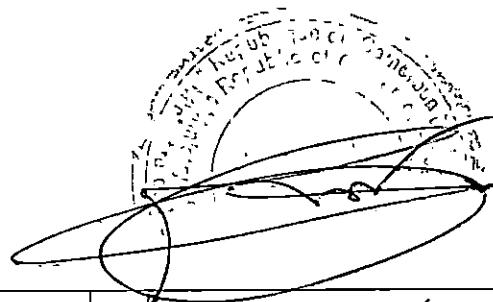
Vous trouverez ci-joint notre proposition financière qui s'élève à *[montant en lettres et en chiffres]*. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à *[montant(s) en lettres et en chiffres]*.

Notre proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

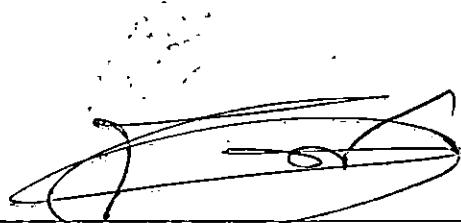
Noussavonsquevousn'êtesenu d'accepteraucunedespropositionsreçues.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :  
Nom du Candidat : Adresse:



LIBELLE	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES ET EN LETTRES (FCFA)
<b>Sous Total</b>			



N°	Position/Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total	Observations
1.	Frais du consultant					

<b>MONTANT HT</b>	
TVA (19.25%)	
IR (2.2% ou 5.5%)	
<b>MONTANT NAP</b>	
<b>MONTANT TTC</b>	

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

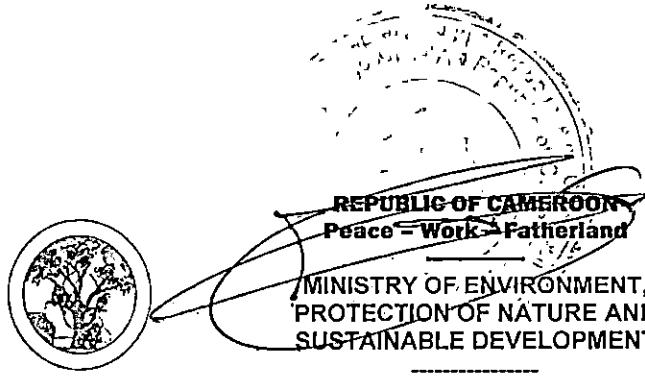
**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

**EXERCICE 2021**

P i è c e n ° 9 :

M o d è l e d e m a r c h é



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD

Le marché n° \_\_\_\_\_ /M/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES APPEL  
D'OFFRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT n° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEP-  
DED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_ POUR LE RECRUTEMENT, D'UN CONSULTANT EN VUE  
DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU  
TOUBORO DANS LA REGION NORD DU CAMEROUN

TITULAIRE DU MARCHE :

B.P.

TEL.

FAX.

N° de contribuable

N° de compte bancaire :

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

OBJET DU MARCHE : REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A  
MADINGRING ET TOUBORO DANS LA REGION NORD DU CAMEROUN

DELAI D'EXECUTION : QUATRE VINGT DIX (90) JOURS

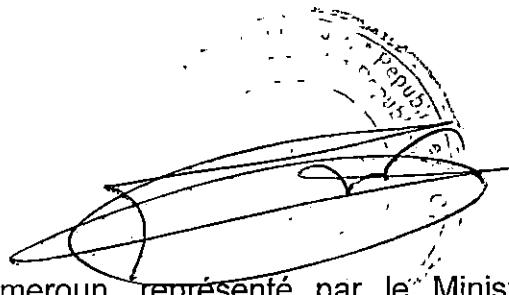
LIEU DE LIVRAISON

MONTANTS DU MARCHE (en francs CFA) :

	EN CHIFFRES	EN LETTRES
HT		
TVA (19,25%)		
IR (2.2% ou 5.5%)		
TTC		
NET A PERCEVOIR		

SOUSCRITE, LE

Entre:



Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable ci-après dénommé le « MAITRE D'OUVRAGE »,

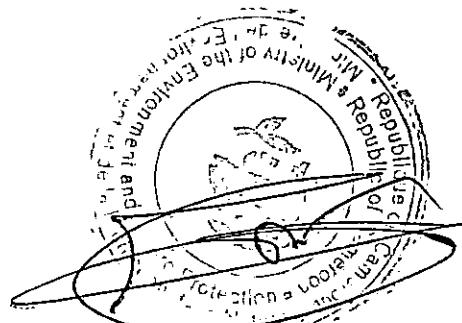
D'une part,

Et

L'Entreprise \_\_\_\_\_  
BP \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
n° RC \_\_\_\_\_ n° Contribuable \_\_\_\_\_, représentée M/Mme \_\_\_\_\_, ci-près dénomé le  
« PRESTATAIRE »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

## SOMMAIRE



TitreI : Cahier des clauses administratives particulières(CCAP)

TitreII : Termes de références (TDR)

TitreIII : Bordereau des prix unitaires(BPU)

TitreIV : Détail quantitatif et estimatif(DQE)

PAGE..... ET DERNIERE DU MARCHE n° /AONR/MINEPDED/CSPMI/2021 du  
POUR LE RECRUTEMENT, D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA RE-  
GION NORD DU CAMEROUN

**TITULAIRE DU MARCHE :**

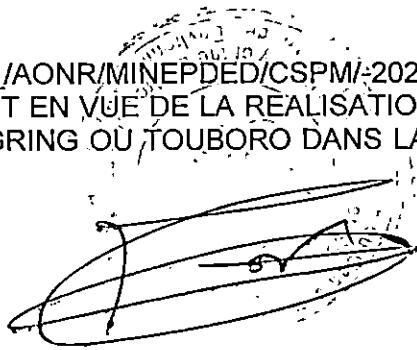
B.P.

TEL.

FAX.

N° de contribuable

N° de compte bancaire :



**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA  
NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.**

**OBJET DU MARCHE : REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A  
MADINGRING OU TOUBORO DANS LA REGION NORD DU CAMEROUN**

**DELAI D'EXECUTION : QUATRE VINGT (90) JOURS**

**LIEU DE LIVRAISON : MINEPDED/YAOUNDE**

**MONSANTS DU MARCHE (en francs CFA) :**

	<b>EN CHIFFRES</b>	<b>EN LETTRES</b>
HT		
TVA (19,25%)		
IR (2.2% ou 5.5%)		
TTC		
<b>NET A PERCEVOIR</b>		

**Lu et accepté par le Fournisseur**

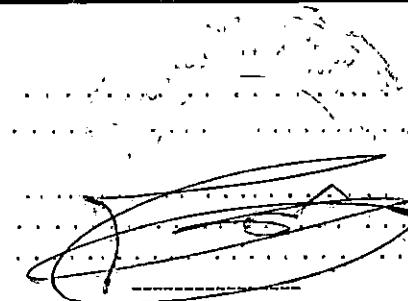
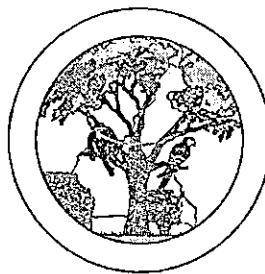
Yaoundé, le .....

**Signé par le Ministre de l'Environnement, de la Protection  
de la Nature et du Développement durable (Maître d'ouvrage)**

Yaoundé, le .....

**Enregistrement**

Yaoundé, le .....

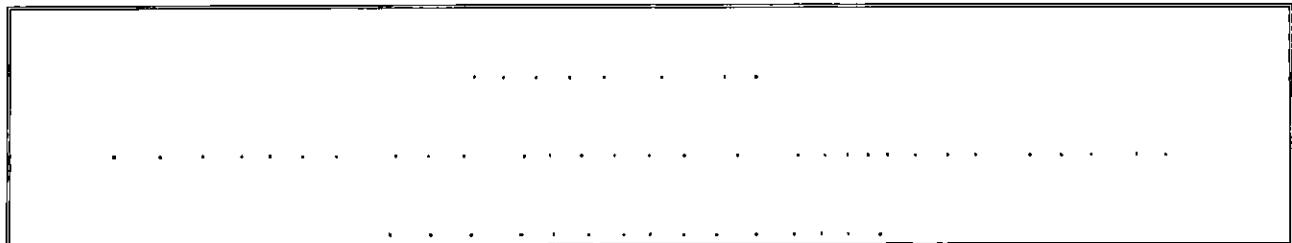


N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

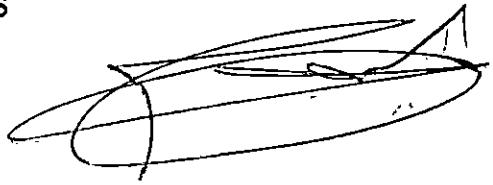
**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

**EXERCICE 2021**



## TABLE DES MODELES



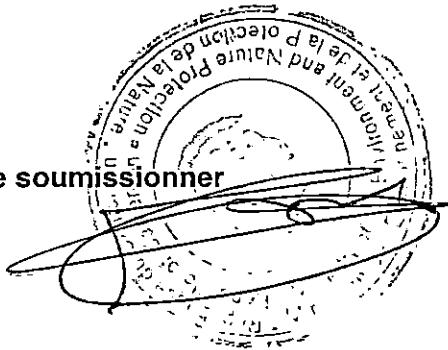
Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n°4 : Modèle de Déclaration d'engagement

**Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner**



Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

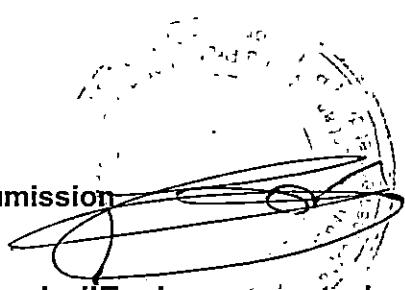
En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres National n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet appel d'offres.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du Prestataire

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission



A Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, « l'Autorité contractante »

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et /ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable pour la somme de **(en chiffres et en lettres) francs CFA** que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité contractante]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le dossier d'appel d'offres ;

2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *[indiquer l'Autorité contractante]* pendant la période de validité :

a. Omet ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,

b. Omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que Monsieur le Ministre soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Ministre notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il s'édifiera quelle ou quelle(s) conditions(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

### Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque:

référence de la Caution: n° .....

Adressée à *[indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage»

Attendu que..... *[nom et adresse de l'entreprise]*, ci-dessous désigné «le Prestataire», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser *[indique la nature des prestations]*

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %]* du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous,.....  
*[nom et adresse de la banque]*, représentée par.....

*[noms des signataires]*, ci-dessous désignée «la banque», nous engageons à payer au Maître d'ouvrage, dans un délai maximum de huit (8) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement nisi ou lever de contestation pour quelqu' motif que ce soit, toutes sommes jusqu'à concurrence de la somme de..... *[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe tant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au Prestataire, La caution est libérée dans un délai de *[indiquer le délai]* à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par Maître d'ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*  
à....., le.....

*[signature de la banque]*

#### Annexe n°4: Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque: référence, adresse.....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : ..... [le titulaire], au profit du Maître d'ouvrage *Adresse du Maître d'ouvrage*] («le bénéficiaire»)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché ..... du ..... relatif aux prestations [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offre et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [vingt (20 %)] du montant. Toutes Taxes Comprises du marché n° ..... payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit: ..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque ..... sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la jurisdiction applicable à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... , le .....

[signature de la banque]

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subseqüente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles<sup>2</sup> correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes sociales minimum (« normes fondamentales du travail ») lors de la réalisation du projet, et nous nous engageons à respecter les normes fondamentales du travail ratifiées par @ (nom du pays).

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du/de la/ de @ (nom du pays).

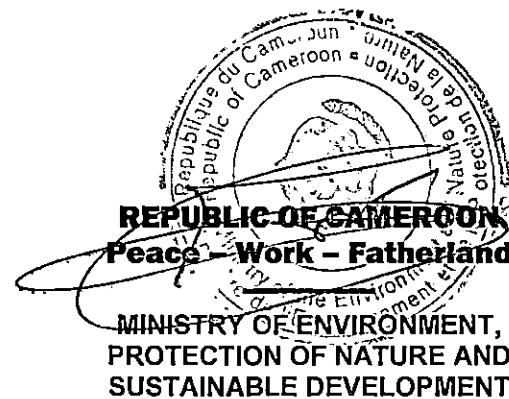
Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Client et à la KFW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions juridiquement obligatoire pour le Client et/ou la KFW, le Client aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

<sup>2</sup> voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou « Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires»

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

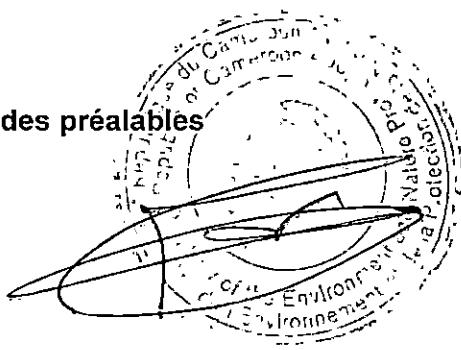
**Sous-Tâche n° 5.5.5**

**EXERCICE 2021**

Pièce n° 11 :

**Justificatif des études préalables**

## Annexe n°7:Justificatifs des études préalables



1.Ce projet a-t-il fait l'objet d'une étude préalable ?

2.Si oui la joindre et indiquer:

2.1. La date;

1.2 Le nom du service public ou privé ayant élaboré les TDR : Direction de la conservation et de la gestion des ressources naturelles du MINEPDED

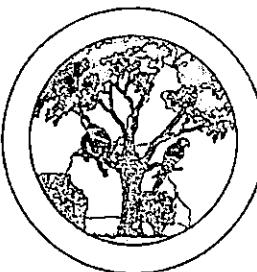
1.3 Les TDR élaborés : OUI

N.B. 1/ Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégue peut fournir une note justificative des TDR arrêtés.

2/ Le Président de la Commission des marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

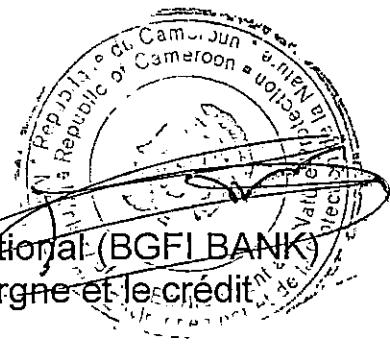
N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE

Sous-Tâche n° 5.5.5

EXERCICE 2021

**Pièce n°12 :**  
**Liste des établissements bancaires et organismes**  
**financiers autorisés à émettre des cautions**  
**dans le cadre des marchés publics**



## I BANQUES

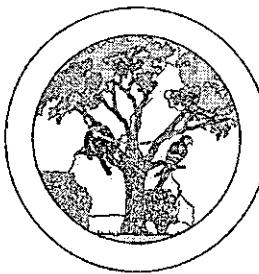
1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque gabonaise pour le financement international (BGFI BANK)
4. Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société camerounaise de banque au Cameroun
10. Société générale de banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa
14. Credit Communautaire d'Afrique
15. Banque of Africa Cameroun
16. Banques Camerounaises des Petites et Moyennes Entreprises.

## II- Compagnies d'assurances

17. CHANAS Assurances ;
18. ACTIVA Assurances ;
19. ZENITH-Assurance ;
20. PRO ASSUR ;
21. Assurance et Réassurance Africaine
22. Atlantique Assurance
23. Beneficial General Insurance
24. CPA / SA
25. NSIA Assurance
26. SAAR S.A
27. SAHAM Assurances

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

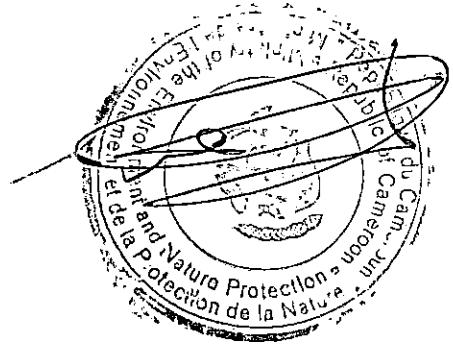
**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2021 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA  
REGION NORD DU CAMEROUN

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Sous-Tâche n° 5.5.5**

EXERCICE 2021



**L'ELABORATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET REDD+ A MADINGRING OU TOUBORO DANS LA REGION NORD DU CAMEROUN**

**CRITERES D'EVALUATION**

**I. Critères éliminatoires**

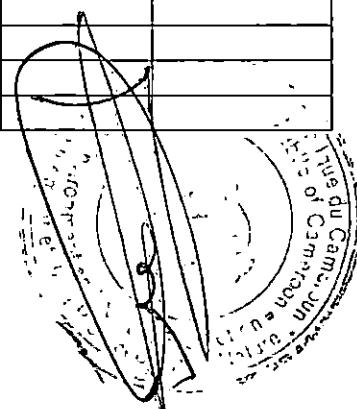
N°	CRITERES	ENTREPRISES							
		ENTREPRISES		ENTREPRISES		ENTREPRISES		ENTREPRISES	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
1.	Absence de la caution de soumission								
2.	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de passation des marchés								
3.	Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire								
4.	Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années								
5.	Présence d'une information financière dans la proposition technique								
6.	Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100								
7.	Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun - PSFE.								

**Conclusion de l'examen de l'acceptation du dossier : (éliminé ou non pour la suite de la procédure)**



## II. Critères essentiels

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES	
<b>1. COMPREHENSION DE LA MISSION</b>		<b>20 PTS</b>		
A	Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage	10 pts		
1)	Très pertinentes	8-10 pts		
2)	Assez pertinentes	5 - 8 pts		
3)	Peu pertinentes	2 - 4 pts		
4)	Non pertinentes	0 - 1 pt		
B	Description de la méthodologie de travail	05 pts		
1)	Très pertinente	4 - 5 pts		
2)	Assez pertinente	2 - 3 pts		
3)	Peu pertinente	1 - 2 pts		
4)	Non pertinente	0 pt		
C	Plan de travail proposé	2,5 pts		
1)	Très pertinent	2,5 pts		
2)	Assez pertinent	1,5 - 2 pts		
3)	Peu pertinent	0,5 - 1 pts		
4)	Non pertinent	0 pt		
D	Adéquation plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions	2,5 pts		
1)	Très pertinente	2,5 pts		
2)	Assez pertinente	1,5 - 2 pts		
3)	Peu pertinente	0,5 - 1 pts		
4)	Non pertinente	0 pt		
<b>TOTAL I</b>		<b>20 points</b>		



N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
<b>2. EXPERIENCE DU CONSULTANT (PERSONNE MORALE)</b>				<b>20 PTS</b>		
A	Références générales (Dans le domaine de l'environnement en général, études, prestation, études d'impact environnemental et social, les évaluations environnementales etc...): 2.5 points par référence, maximum 10 points.  <u>NB</u> : Le point est validé sur la base de l'existence pour la référence considérée, d'un contrat, marché ou lettre commande accompagné de son PV de réception ou attestation de bonne fin.	10 pts				
	Références spécifiques (Dans le domaine de l'élaboration des études de faisabilité des projets): 2.5 points par référence, maximum 10 points.  <u>NB</u> : Le point est validé sur la base de l'existence pour la référence considérée, d'un contrat, marché ou lettre commande accompagné de son PV de réception ou attestation de bonne fin.	10 pts				
		<b>TOTAL II</b>	<b>10 points</b>			



N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
<b>3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION</b>				60 PTS		
A	<b>Un Chef d'équipe</b>	<b>12,25pts</b>				
	<b>Qualification</b>					
1	Qualifications : Bac + 5 au moins en foresterie, environnement, gestion durable des ressources naturelles ou discipline connexe.	1,75 pts				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	1,75 pts				
3	Curriculum vitae daté et signé	1,75 pts				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
4	<b>Expérience générale</b> Expérience dans le domaine de l'environnement en général Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert en foresterie ; en environnement <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert, maximum 2 points</b> Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle : - 10 ans = 2points ; - 10 ans et plus=3 - Moins de 10 ans= 1 point <b>Maximum 3 pts</b>	3 pts				
5	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travaux/prestations/consultations où il intervient dans le montage et/ou gestion des projets, y compris les projets carbone, en évaluation de la biomasse (quantification des stocks de carbone), l'élaboration des scénarios de référence, analyse des moteurs de déforestation, des systèmes MNV et cadre de résultats ainsi que des standards de certification des crédits carbone et le montage des projets REDD++ <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisés en tant que chef de mission, maximum 4 points</b>	4 pts				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
B	<b>Expert en environnement</b>	12,25pts				
	<b>Qualification</b>					
1	Qualification : Bac + 5 au moins en Sciences de l'environnement ou discipline connexe	1,75 pts				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	1,75 pts				
3	Curriculum vitae daté et signé	1,75 pts				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
4	<b>Expérience générale</b> Expérience dans le domaine de l'environnement. (Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert en environnement) <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert.</b> Au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle : - 07ans = 2points ; - 07 ans et plus=3 - Moins de 07 ans= 1 point <b>Maximum 3 pts</b>	3pts				
5	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travail/prestation/consultation où il intervient dans le montage des projets, la gestion ou mise en œuvre des aspects socio-environnementaux et avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegardes sociale et environnementale applicables dans le cadre de REDD+ sera un atout. <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisés en tant que chef de mission, maximum 4 points</b>	4pts				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
C	Expert agronome	12,25pts				
	<b>Qualification</b>					
1	Qualification : Bac + 5 en agronomie ou discipline connexe	1,75 pts				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	1,75 pts				
3	Curriculum vitae daté et signé	1,75 pts				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
4	<b>Expérience générale</b> : Expérience dans le domaine de l'agronomie Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert agronome <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert, maximum 3 points</b> Au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle : - 07ans = 2points ; - 07 ans et plus=3 - Moins de 07 ans= 1 point	3pts				
5	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travail/prestation/consultation où il intervient dans l'analyse du changement d'affectation des terres, la gestion des pâturages, dans les projets agropastoraux ainsi que dans l'agroforesterie <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé, maximum 4 points.</b>	4pts				
D	Expert Socio-Economiste	12,25pts				
	<b>Qualification</b>					

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
1	Qualification : Bac + 5 au moins en sociologie, économie, sciences sociales ou discipline connexe	1,75 pts				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	1,75 pts				
3	Curriculum vitae daté et signé	1,75 pts				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
4	<b>Expérience Générale</b> : Expérience dans le domaine de socio-économique Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert socio-économiste <b>1point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert</b> Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle : - 10ans = 2points ; - 10 ans et plus=3 - Moins de 10 ans= 1 point <b>Maximum 3 pts</b>	3 pts				
5	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travaux/prestations/consultations où il intervient dans les analyses sociales et économiques, les évaluations économique et financière des projets et dans la gestion ou résolution des conflits. 1 point par travail/prestation/consultation réalisé, maximum 4 points	4pts				
E	Expert en Géomatique	10pts				
	<b>Qualification :</b>					
1	Qualification : Bac + 5 au moins en géomatique, géographie ou discipline connexe	1 pt				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	1,5 pts				
3	Curriculum vitae daté et signé	1,5 pts				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
4	<b>Expérience générale</b> : Expérience dans le domaine de la géomatique Nombre de travail/prestation/document où le consultant intervient en tant qu'expert géographe ou géomatique <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert</b> Au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle : - 07ans = 2points ; - 07 ans et plus=3 - Moins de07 ans= 1 point <b>Maximum 3 pts</b>	3pts				
5	<b>Expérience spécifique</b> - en cartographie, télédétection et dans l'analyse et le traitement des images satellitaires <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé, maximum 2 points</b>	4pts				
<b>Sous total 1 :</b>			<b>50 points</b>			
<b>Sous total 2:</b>			<b>50 points</b>			
<b>TOTAL III</b>			<b>50 points</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>			<b>100 POINTS</b>			

Conclusion de l'évaluation : (accepté ou non pour la suite de la procédure)

